

LOI MODERNISANT LE RÉGIME DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL



LMRSST : QUELS SONT LES CHANGEMENTS ET OBLIGATIONS POUR LES EMPLOYEURS?

Date : mercredi 22 mars 2023

Heures : 9h à 12h

En visioconférence

Offerte gratuitement, inscription obligatoire

Présenté par le Comité d'appui aux travailleurs et travailleuses accidentés de la région des Appalaches



Saviez-vous que nouvelle Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail (LMRSST) concerne aussi les organismes communautaires, en tant qu'employeur? Vous avez jusqu'au 6 avril 2023 pour mettre en place les nouvelles mesures imposées par cette loi. Êtes-vous prêt.e?

Cette formation dressera un portrait de la loi et de ses différentes obligations pour les employeurs dont le représentant.e et le comité en santé et sécurité, le retrait préventif, les situations de violence conjugale, familiale ou à caractère sexuel, le plan de sécurité, les obligations du propriétaire d'édifice, la protection des stagiaires et des bénévoles et plus encore!

INSCRIPTION EN CLIQANT ICI / DATE LIMITE : 20 MARS 2023